



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-MEDITERRANÉENNE



COMMISSION SUR L'ÉNERGIE, L'ENVIRONNEMENT ET L'EAU

PROJET DE COMPTE-RENDU

de la réunion tenue à Innsbruck, Autriche
le 28 juin 2010

1. Ouverture de la réunion par M. Stefan SCHENNACH, Président de la Commission

Le **Président** a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres de la commission, notamment à la délégation syrienne qui a participé pour la première fois à une réunion de la commission. M. Schennach a présenté un résumé des travaux accomplis par la commission pendant l'année passée, période pendant laquelle les activités s'étaient concentrées sur les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire. Un fonds de 5 milliards d'euros a été créé pour la promotion des sources d'énergie renouvelables dans la région de la Méditerranée. De surcroît, deux consortiums ont été constitués : Desertec et Transgreen, qui encouragent la production d'énergie solaire en Tunisie respectivement en Algérie.

Pendant l'année écoulée, l'accent a également été mis sur la gestion de l'eau, et un rapport spécial a été rédigé sur la situation dans la vallée du Jourdain. Dans ce rapport, on demande aux pays qui ne l'ont pas encore fait de ratifier la Convention des Nations Unies de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation pour qu'elle puisse entrer en vigueur. Jusqu'à présent, seulement 16 sur les 35 pays requis ont ratifié la Convention. Le rapport propose d'autre part l'initiation de la procédure à l'UNESCO visant à faire inscrire la vallée du Jourdain sur la liste du patrimoine culturel et naturel mondial. Comme M. Schennach l'a dit en se référant au compte-rendu de la réunion de la commission à Amman, il a l'intention d'inviter la Jordanie, la Palestine et Israël à une conférence à Vienne en automne 2010 pour assurer le suivi de cette initiative.

Le programme de travail de la commission pour l'année prochaine comprendra les sujets de la **biodiversité**, de la **protection de l'environnement marin** de la Méditerranée ainsi que celui de la **gestion des déchets**.

Au nom des hôtes de la réunion, M. Johannes **BODNER**, Vice-président du Parlement du Tyrol, a souhaité la bienvenue aux participants.

2. Adoption du compte-rendu de la réunion tenue à Amman le 12 mars 2010

Le compte-rendu de la dernière réunion de la Commission ad hoc pour l'énergie, l'environnement et l'eau qui s'est tenue en Jordanie a été adopté. À l'occasion de la dernière Assemblée plénière de l'APEM, la Commission ad hoc a été élevée au rang d'une des cinq commissions permanentes.

3. Approfondissement de la coopération pour la protection de l'habitat en Méditerranée

M. **Marco ONIDA**, Secrétaire Général de la Convention alpine, a présenté un modèle de coopération internationale au niveau régional, modèle destiné à assurer le développement durable des régions alpines. Il a souligné que ces entités géographiques ont des besoins communs, qu'elles ont à faire face aux mêmes situations et problèmes qui exigent des politiques et des stratégies communes tout comme une gestion territoriale commune et cohérente. Dans ce contexte, il a mentionné la Convention des Carpathes qui a été calquée sur le modèle de la Convention alpine et il a informé les participants qu'il y avait aussi une coopération avec des régions montagneuses en Asie centrale, dans les Andes, dans le Caucase et dans d'autres régions du monde.

M. **Antonio D'ALI**, Président de la Commission de l'environnement du Sénat italien, a souligné que la situation était critique en mer Méditerranée. Une adoption rapide d'un « Code de la Méditerranée » soutiendrait aussi le processus de paix dans la région. M. D'Ali a expliqué que la Méditerranée était particulièrement vulnérable à la pollution et à la dégradation : elle occupe seulement entre 0,7 et 0,8 pour-cent de la superficie des mers du globe, elle a une très longue ligne côtière, des rivages fragmentés fortement peuplés, caractérisés par des activités touristiques très intenses, un trafic intense de pétroliers dont un grand nombre ne battent pas pavillon européen (mieux réglementé). Seulement 20 pour-cent de la pollution par le goudron proviennent d'incidents survenant sur des pétroliers, alors que 80 pour-cent sont dus aux activités de routine (déballastage de l'eau de mer, nettoyage des réservoirs, etc.). M. D'Ali a recommandé aux pays riverains de la Méditerranée de faire du lobbying auprès des institutions de l'Union européenne et des Nations Unies afin qu'un statut spécial soit octroyé à la Méditerranée, ce qui aurait pour conséquence l'application de normes plus strictes relatives aux eaux usées, à la sécurité des bateaux, etc. D'autre part, les conventions existantes devraient être ratifiées. En outre, M. D'Ali a recommandé la mise en place d'une structure commune pour pouvoir mener une action concertée en cas d'accidents. De même, l'utilisation des ressources halieutiques devrait être coordonnée étant donné que certaines espèces présentes dans la Méditerranée sont déjà sur le point de disparaître.

M. **Marcel HUBER** de la société SynCraft a présenté un exposé sur le potentiel que représente la production d'électricité à partir de la biomasse et sur sa réalisation technique.

Pendant la discussion qui a suivi chacune des présentations, les délégués suivants ont posé des questions ou formulé des commentaires :

M. Hamid **NARJISSE** (Maroc) a dit que son pays était en train d'élaborer une charte sur le développement durable. M. **AFERIAT** (Maroc) a voulu savoir ce qui empêchait l'application de certaines des dispositions de la Convention alpine.

M. **ONIDA** a annoncé que la Convention alpine était prête à mettre son expérience à la disposition des régions intéressées ; pour expliquer les principales raisons des retards dans la mise en œuvre de la Convention, il a mentionné les différents niveaux (national, régional et local) qui traitaient des questions relatives à la Convention alpine ainsi que les intérêts divergents des États signataires.

M. Mongi **CHERIF** (Vice-président, Tunisie) a relevé les principaux dangers environnementaux auxquels la mer Méditerranée est confrontée, tout en soulignant qu'il y avait des efforts entrepris sur les deux rivages de la mer pour sensibiliser la population, y compris les écoliers.

Plusieurs délégués ont pris la parole pour plaider en faveur d'une action rapide, déterminée et coordonnée en vue d'améliorer les normes de sécurité dans la région méditerranéenne (M. **CHERIF**/Tunisie, M. **BRINCAT**/Malte, M. **AFERIAT**/Maroc, M. **HADJINICOLAS**/Chypre).

Mr. Schennach a proposé de subdiviser le rapport de M. D'Ali en rapports plus succincts, consacrés à des sujets bien définis.

4. Premier débat sur les thèmes des rapports de la commission : biodiversité et protection de l'environnement marin

Dans son introduction à la première présentation de l'après-midi, le Président a rappelé le fait déplorable que les objectifs de la Conférence sur la biodiversité tenue à Rio de Janeiro en 1992 et de la réunion du G8 à L'Aquila en 2009, qui avaient établi pour la première fois un lien entre les thèmes de la biodiversité et de la croissance économique, n'ont pas encore été atteints.

Mme le P^r Ulrike **TAPPEINER** qui dirige l'Institut d'écologie de l'Université d'Innsbruck a commencé sa présentation en soulignant qu'on assiste aujourd'hui à une extinction massive d'espèces à un rythme sans précédent, et que la cause principale de la perte de la diversité et de la transformation et de la dégradation de l'écosystème était la demande croissante de biens et de services. Les activités de pêche faisant fi à la durabilité feront diminuer à elles seules la production halieutique d'une valeur d'environ 50 milliards de dollars US par an. Il est intéressant de noter qu'un usage modéré des ressources agricoles est la meilleure formule pour préserver la biodiversité. Il s'agira donc de mettre en place une meilleure surveillance, de sensibiliser l'opinion publique et de pratiquer des prix qui reflètent la vraie valeur de la biodiversité, sans oublier les mesures politiques et les changements de comportement.

Mme Antje **HELMS**, spécialiste en biologie marine de Greenpeace, avait choisi comme sujet « La défense de notre Méditerranée ». Les enjeux majeurs pour la mer Méditerranée sont la pollution par le bruit, la destruction de l'habitat, les espèces étrangères, le changement climatique et la pêche illégale (surpêche, captures accessoires, gaspillage, pêche destructive). Par la suite, elle a présenté une définition et les avantages des réserves marines ainsi que des propositions pour leur réalisation en Méditerranée. Elle a exposé en détail un scénario de protection possible pour le thon rouge, une espèce qui pourrait disparaître dans l'espace de quelques années si aucune action déterminée n'est entreprise. Mme Helms a également souligné la nécessité d'abandonner le recours aux techniques de pêche destructives comme la pêche au chalut de fond et la pêche illégale au filet de fond puisque ces techniques causent la destruction de l'habitat et d'importantes captures accessoires d'espèces menacées.

Pendant la discussion, les délégués/ées suivants/es ont posé des questions ou formulé des commentaires :

M. Rosario Giorgio **COSTA** (Italie) a souligné la nécessité d'utiliser les ressources halieutiques de la Méditerranée de manière durable et il a proposé de sensibiliser les jeunes dans les écoles. De plus, les groupes de pression ne devraient pas avoir le droit de mettre leur veto aux mesures de protection pour la mer. Une surveillance intégrée et coordonnée de tous les pays concernés est nécessaire. Une garde côtière devrait être équipée des technologies les plus modernes et d'un personnel hautement qualifié et suffisamment nombreux. Il a souligné qu'il incombait aux parlementaires de faire avancer ce projet dans toutes les enceintes appropriées.

Mme. Farkhonda **HASSAN** (Égypte) a demandé de quelle manière les pays riverains du Sud de la Méditerranée pouvaient participer aux actions des ONG. Le Président a répondu qu'il existait déjà une coopération avec les « Amis de la Terre du Moyen-Orient » et il a annoncé qu'une conférence d'ONG sera organisée à Nice ou à Alexandrie.

M. **NARJISSE** (Maroc) s'est rallié à l'idée d'un système de monitoring, tout en soulignant que l'exploitation des ressources marines de la Méditerranée était en premier lieu le fait des pays riverains du Nord. Il a souligné que la Commission devait présenter des résultats afin de justifier la tenue de ses réunions et il a proposé les points suivants : évaluation de la situation actuelle, sensibilisation de l'opinion publique et prise de mesures contre l'exploitation destructive des ressources génétiques par les sociétés multinationales. Pour terminer, M. Narjisse a fait savoir qu'il était choqué par les chiffres présentés par M. D'Ali et qu'il fallait prendre des mesures de précaution dans la perspective d'éventuels accidents pétroliers.

M. **BENTOUMI** (Vice-président, Algérie) a constaté que ce que les participants avaient entendu durant l'après-midi était un appel urgent à l'action. Beaucoup de personnes – dont certains délégués – ne connaissaient pas assez les enjeux de la biodiversité. Les crimes environnementaux devaient être poursuivis avec détermination ; en effet, il ne fallait pas seulement prendre en considération les besoins de l'économie, mais aussi les besoins de la population et de la flore et de la faune. M. BENTOUMI a ajouté que l'éducation environnementale devrait se voir accorder un rôle bien plus important dans les écoles et les universités. En outre, le transfert des nouvelles technologies devait

être encouragé.

M. **CHERIF** (Vice-président, Tunisie) a demandé des modifications de lois pour les rendre plus strictes. Il a informé les participants que la Tunisie a adopté des consignes pour la clôture de la saison de pêche, mais que les pays voisins ne les respectaient pas.

Mme **TAPPEINER** a souligné qu'il ne fallait pas reporter les mesures jusqu'au moment où toutes les espèces seraient enregistrées. Protéger l'écosystème signifie aussi protéger la diversité des espèces. En l'occurrence, il s'agit de la protection de zones entières et non de la protection « classique » de l'environnement. La surveillance de la biodiversité couvrirait les deux aspects. Elle a souligné le danger que représentent les organismes génétiquement modifiés qui font que les agriculteurs et l'agriculture dépendent d'une certaine marque ou d'une certaine race, ce qui éliminerait d'autres espèces. Le matériel génétiquement modifié représente sans aucun doute une menace sévère pour la biodiversité.

5. Question diverses

Nomination des co-rapporteurs :

M. **COSTA** (Italie) et M. **CHERIF** (Vice-président, Tunisie) se sont déclarés prêts à préparer un rapport sur la « Création de parcs nationaux sous-marins en vue de sauvegarder la biodiversité des populations de poissons ».

M. **NARJISSE** (Maroc), Mme **AYALA SENDER** (Parlement européen) et M. **SCHENNACH** (Autriche) feront fonction de co-rapporteurs pour le rapport sur la « Protection de l'environnement marin ».

La prochaine réunion de la commission devra se tenir en Syrie ou à Vienne à l'automne 2010.
